



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Dossier de presse**  
4 octobre 2023



## Le mot des recteurs

Nous vivons un monde en transition. Le monde de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a pris la pleine mesure de cette transition et sera au rendez-vous des défis d'aujourd'hui et de demain qui en découlent.

### **Pour les étudiants, en favorisant toujours mieux leur réussite :**

En leur offrant une qualité de vie améliorée, avec notamment la réforme des bourses engagée, la construction et la rénovation de logements étudiants annoncées ou le renforcement de la lutte contre la précarité sous toutes ses formes.

En renforçant encore les conditions d'un égal accès à l'enseignement supérieur à travers un effort particulier porté sur les dispositifs qui donnent accès aux études supérieures à tous les jeunes qui le souhaitent, quelle que soit leur origine géographique ou sociale.

En améliorant toujours et encore l'information et l'orientation des jeunes, par le renforcement des liens entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur et par l'amélioration de la lisibilité et de la transparence de l'offre de formation, privée notamment, grâce à une procédure de labélisation rénovée et des outils permettant d'avoir une vision consolidée de l'offre existante.

### **Pour la société, en répondant à ses besoins en constante évolution :**

Par l'adaptation des formations aux transitions : sociales, économiques, environnementales grâce en particulier à la réforme de la voie professionnelle, au développement de la formation tout au long de la vie et à l'accompagnement par le programme France 2030.

En menant des réflexions expérimentales adaptées à chaque territoire, y compris excentré, avec l'ensemble des acteurs, pour proposer une offre de formation qui réponde à ses besoins et à ses spécificités.

En se dotant d'outils de pilotage performants (contrats d'objectifs de moyens et de performance, cartographie, indicateurs...) permettant d'avoir une meilleure connaissance de l'ensemble des formations qui existent sur le territoire et de leurs résultats en termes d'insertion professionnelle.

L'année 2023-2024 promet donc d'être riche en beaux projets et réalisations.

Bonne rentrée à toutes et tous.

**Bernard Beignier**  
Recteur de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

**Fabienne Blaise**  
Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur,  
la recherche et l'innovation de la région académique  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

# Sommaire

	<b>Bilan chiffré de l'année 2022-2023.....</b>	<b>4</b>
	<b>Chiffres clés de la rentrée 2023-2024.....</b>	<b>5</b>
<b>1.</b>	<b>Améliorer toujours plus la qualité de vie des étudiants .....</b>	<b>7</b>
	a. Les conditions de vie des étudiants, une priorité réaffirmée.....	8
	b. La protection et l'épanouissement de chacun, une préoccupation de tous.....	12
	c. L'amélioration de la vie dans les campus, un souci constant partagé .....	14
<b>2.</b>	<b>Renforcer les conditions de réussite des étudiants et l'adaptation des formations aux besoins de la société.....</b>	<b>17</b>
	a. Poursuivre l'amélioration de l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur.....	18
	b. Permettre l'accès en master à plus d'étudiants : la plateforme Mon Master .....	20
	c. Se doter d'une véritable stratégie « orientation-formation-insertion professionnelle » .....	20
	d. Accompagner les évolutions grâce au programme France 2030 .....	23
	e. Renforcer le dialogue avec les universités.....	23
<b>3.</b>	<b>L'indispensable continuum « formation-recherche-innovation » .....</b>	<b>25</b>
	a. Une recherche dynamique .....	26
	b. Un accompagnement financier fort de l'État .....	26
<b>4.</b>	<b>Une dynamique internationale : les universités européennes de la région .....</b>	<b>29</b>

# Bilan chiffré de l'année 2022-2023

## Effectifs nationaux

### Effectifs étudiants 2022-2023

**2 935 300** étudiants  
(-1,5% par rapport à 2021)

### Parcours des bacheliers 2022 dans l'enseignement supérieur

**78,4%** des bacheliers 2022 ont poursuivi des études dans l'enseignement supérieur (-0,20% par rapport à 2021)

### Bacheliers 2023

À la session de juin 2023

**672 400** candidats ont été reçus au baccalauréat  
Soit 8000 de plus qu'à la session de juin 2022.

### Apprentissage au 31 décembre 2022

Statistiques Depp

**179 000**

en BTS (+14,1% par rapport à 2021)

**44 000**

en licence (dont licence professionnelle)  
(+1,5% par rapport à 2021)

**45 000**

en master (+13,1% par rapport à 2021)

**33 000**

en formation d'ingénieur  
(+9,6% par rapport à 2021)

## Effectifs région académique

### Effectifs étudiants 2022-2023

Statistiques Depp

**185 531** étudiants  
(-2,6 % par rapport à 2021)

### Parcours des bacheliers 2022 dans l'enseignement supérieur

**79,5%** des bacheliers 2022 ont poursuivi des études dans l'enseignement supérieur (+0,5% par rapport à 2021)  
Open data MESRI

### Apprentissage au 31 décembre 2022

**42 700** apprentis préparaient un diplôme de l'enseignement supérieur au 31/12/2022 soit :

+ **25 700** à Aix-Marseille

+ **17 000** à Nice

Données régionales selon le type de diplôme non disponibles par le SIAES

### Bacheliers 2023

À la session de juin 2023 - Données SIAES

**47 141** candidats

ont été reçus au baccalauréat

Soit 400 de moins qu'à la session de juin 2022.  
28 015 sur l'académie d'Aix-Marseille,  
19 126 sur l'académie de Nice

# Chiffres clés de la rentrée 2023-2024

## Effectifs nationaux

**2 926 300**

étudiants sont attendus à la rentrée 2023 dans l'enseignement supérieur, effectif comprenant les étudiants en apprentissage en BTS

**-9 000**

étudiants par rapport à la rentrée 2022 (soit -0,3%)

Dont :

**1 569 400**

étudiants dans les universités, y compris IUT (-1,8%)

**130 800**

étudiants en IUT (+20,9%)

**83 300**

étudiants en CPGE (+2,6%)

**221 700**

étudiants en STS sous statut scolaire (-2,7%)

**190 800**

étudiants en STS en apprentissage (+6,6%)

**238 900**

étudiants en écoles de commerce, gestion et vente (+0,6%)

**161 000**

étudiants dans les écoles d'ingénieur hors universitaires (+0,6%)

**75 200**

étudiants dans les formations culturelles et artistiques (+2,8%)

**386 000**

étudiants dans les autres formations (+1,8%)

## Effectifs région académique (prévisions)

**186 900**

étudiants sont attendus à la rentrée 2023 dans l'enseignement supérieur, effectif comprenant les étudiants en apprentissage en BTS

**+ 900**

étudiants supplémentaires par rapport à la rentrée 2022 (soit +0,5%)

Dont :

**111 700**

étudiants dans les universités, y compris IUT

**8 600**

étudiants en IUT

**5 500**

étudiants en CPGE  
3 000 à Aix-Marseille  
2 500 à Nice

**14 300**

étudiants en STS sous statut scolaire  
8 900 à Aix-Marseille  
5 400 à Nice

**15 100**

étudiants en STS en apprentissage

**14 700**

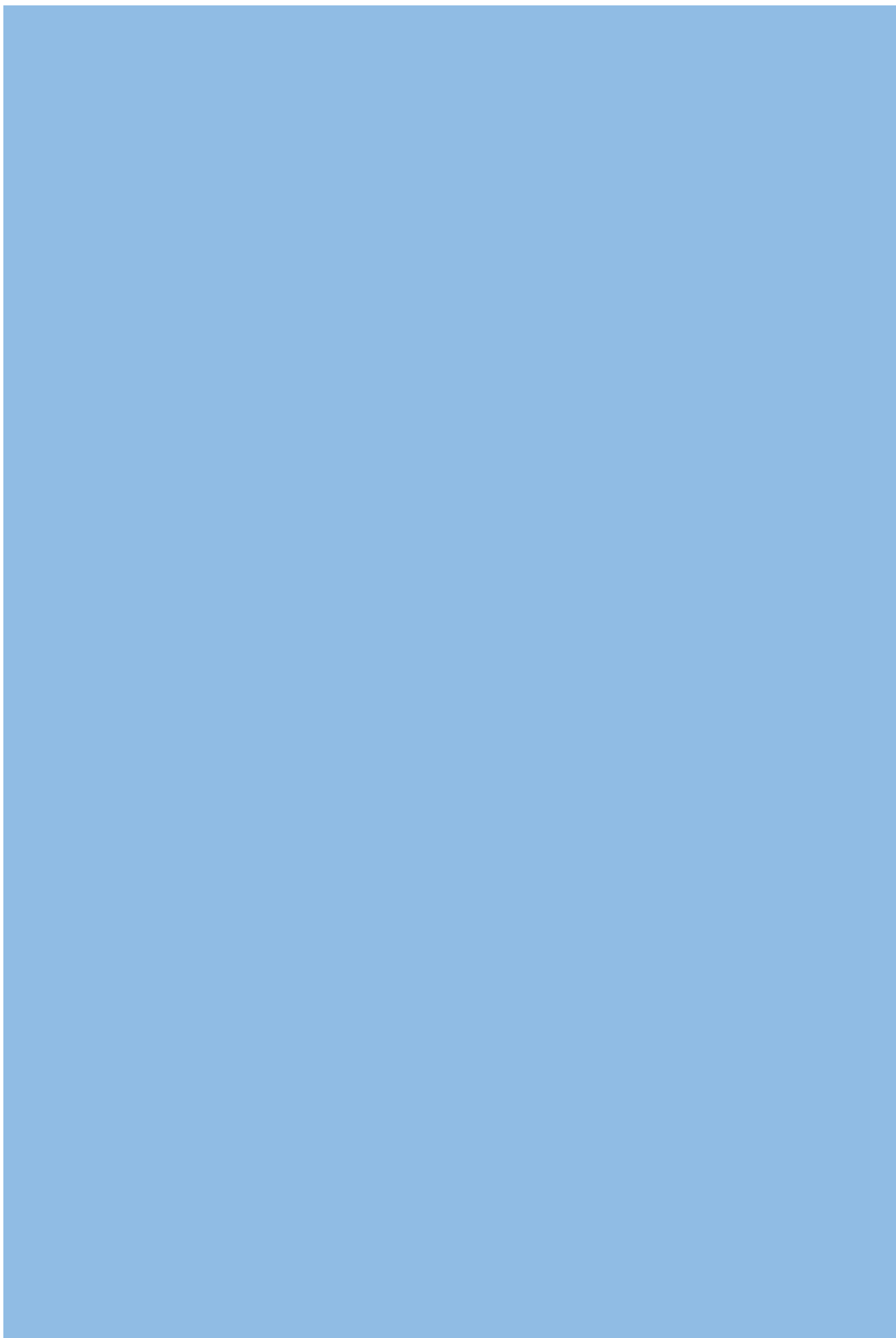
étudiants en écoles de commerce, gestion et vente

**4 400**

étudiants dans les écoles d'ingénieur hors universitaires

**21 100**

étudiants dans les autres formations y compris les formations culturelles et artistiques





**Améliorer  
toujours plus  
la qualité de vie  
des étudiants**

# a. Les conditions de vie des étudiants, une priorité réaffirmée

## Un dialogue global et régulier engagé sur la vie étudiante, pour une amélioration continue des conditions de vie et d'études / dialogues territoriaux

Favoriser la réussite des étudiants dans leur cursus de formation suppose une amélioration de leurs conditions de vie et d'études, notamment au sein des campus et des territoires qui les accueillent.

Le travail de diagnostic, de mise en synergie et de coordination des dispositifs liés à la vie étudiante qui avait été engagé avec la région et les villes universitaires lors des **ateliers « vie étudiante »** de 2022 s'est poursuivi à travers l'organisation d'une nouvelle vague d'ateliers territoriaux, entre avril et juin 2023. **L'objectif de ces nouveaux ateliers était de concentrer les échanges sur les thématiques identifiées comme prioritaires lors de la vague précédente, en vue de s'assurer de l'avancement du déploiement des actions décidées**, et d'évoquer, le cas échéant, les obstacles rencontrés lors de leur mise en œuvre.

Ces ateliers annuels concernent les villes suivantes : Draguignan, Aix-en-Provence, Marseille, Cannes, Toulon, Salon-de-Provence, Aubagne, Avignon, Digne-les-Bains, Gap, Sophia Antipolis, Nice et Arles. Une attention particulière est portée aux sites éloignés des grands pôles universitaires.

Ces ateliers permettent de réunir, outre la Région, la région académique et la ville concernée :

- l'université de proximité ;
- les principaux établissements d'enseignement supérieur du territoire concerné, ainsi que les campus connectés et les lycées qui proposent des formations post-bac ;
- le CROUS ;
- les représentants étudiants ;
- les représentants des associations étudiantes ou œuvrant en matière de vie étudiante ;
- toute structure identifiée comme intervenant en matière de vie étudiante (associations en lien avec le logement, maisons de l'emploi, maison des étudiants, structures proposant des services de santé aux étudiants...).

Les principales thématiques qui y sont abordées sont les suivantes : logement et alimentation, santé et bien-être, sécurité et lutte contre les VSS, mobilité des étudiants et accessibilité des campus, lisibilité et diffusion de l'offre de services et des aides disponibles, sport et culture, valorisation de l'engagement étudiant... La question d'une communication coordonnée, essentielle pour que tout étudiant ait accès à l'information sur les aides disponibles et l'offre de service existante, est également au cœur des échanges.

**Chaque cycle d'ateliers est clos par une réunion de la conférence territoriale de la vie étudiante**, en formation plénière, pour faire un point sur les actions déployées en matière de vie étudiante dans l'ensemble de la région académique et plus largement sur la politique menée de manière coordonnée par la Région et la région académique en matière de vie étudiante. La réunion conclusive des ateliers 2023 aura lieu d'ici quelques semaines.

## Un engagement pour le développement du parc de logements étudiants

Pour un étudiant, le logement est une préoccupation essentielle et constitue le poste de dépense le plus important. Loger les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur est l'un des objectifs majeurs des Crous.

**Les Crous Aix-Marseille Avignon et Nice-Toulon gèrent un parc de 15 701 logements étudiants** répartis sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Ce parc locatif se décline ainsi :

**10 730 logements, soit 11 058 places dans l'académie d'Aix-Marseille :**

- 4 974 à Aix en Provence ;
- 5 035 à Marseille ;
- 721 à Avignon.

**4 976 places dans l'académie de Nice :**

- 3 269 à Nice ;
- 478 à Sophia-Antipolis ;
- 257 Cannes ;
- 972 sur le bassin toulonnais.

**La construction de 281 logements supplémentaires en résidences universitaires est en cours en 2023 :**

- 200 places à Toulon, pour une livraison prévue le 2 janvier 2024 ;
- 81 logements à Avignon, dont la livraison est prévue en janvier 2024.

Par ailleurs, conformément aux engagements du Comité interministériel du handicap, une première cartographie des logements adaptés aux personnes en situation de handicap a été mise en ligne sur les sites internet des Crous début octobre 2022 pour permettre une meilleure prise en compte des différents besoins.

## Faciliter l'accès à l'information, c'est aussi faciliter le logement

Constatant que certaines aides à l'obtention d'un logement, comme la garantie Visale ou même les APL, sont jusqu'à présent trop méconnues des étudiants, le ministère a déployé cet été une campagne de communication destinée à accroître leur notoriété.

Il existe désormais un portail unique centralisant toutes les informations utiles : → [etudiant.gouv.fr/fr/vous-loger-1901](https://etudiant.gouv.fr/fr/vous-loger-1901)

État, établissements d'enseignement supérieur, acteurs privés ou associatifs, médias : nous avons tous un rôle à jouer pour informer au mieux les étudiantes et étudiants des outils à leur disposition !



## Une diversification de l'offre de restauration « responsable »

Les Crous proposent une offre de restauration variée et élaborée avec des produits de qualité et à des tarifs adaptés aux étudiants. Des animations thématiques ainsi que des ateliers sur la nutrition et l'éco-responsabilité seront proposés au cours de l'année.

À la rentrée 2023, le Crous Nice-Toulon a, par exemple, repris la gestion de la cafétéria installée au cœur du campus Georges Méliès à Cannes, confiée jusqu'alors à un prestataire privé. Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 7h à 17h.

Il a également été décidé de renforcer les actions de **lutte contre le gaspillage alimentaire** en s'associant avec « Too Good To Go ». L'application permet aux étudiants de récupérer de la nourriture Crous invendue, à petit prix, pour éviter qu'elle ne soit jetée. Au vu du succès de l'expérimentation du dispositif dans les cafétérias des campus Carlone et Valrose à Nice, le Crous a décidé d'étendre ce dispositif à d'autres structures de restauration. Une vaste opération d'analyse des déchets alimentaires a été réalisée et a conduit à l'élaboration d'un plan d'action impliquant les étudiants.

De son côté, le Crous Aix-Marseille Avignon poursuit son dispositif de **gestion des déchets organiques** en lien avec l'opérateur Lemon Tri, en communiquant activement auprès des étudiants de l'ensemble des restaurants universitaires afin de réduire le volume de déchets et en assurant la production de compost à partir des déchets organiques résiduels collectés. Il renforce également son plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre en organisant les mercredis sans viande de bœuf et en sensibilisant davantage à l'offre de repas végétariens disponibles dans toutes ses structures, notamment à l'occasion d'une journée promotionnelle 100 % végétarienne.

## Une multiplication des mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des étudiants

Alors qu'ils construisent leur avenir, les conditions de réussite des étudiants sont trop souvent altérées par des difficultés financières. Cela est particulièrement vrai dans ce contexte d'inflation. C'est pourquoi la Première ministre et la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont engagées, dès les premiers jours de ce quinquennat, à ce que les étudiants fassent l'objet d'une attention spécifique.

### • **Le gel des frais d'inscription à l'université et des loyers en résidence étudiante**

Dans un contexte d'inflation, les **droits d'inscription à l'université pour la rentrée 2022-2023 sont gelés** pour la 4<sup>e</sup> année consécutive.

Les droits d'inscription s'élèvent à 170 euros pour la licence, 243 euros pour le master et 380 euros pour le doctorat. C'est l'État qui compense, auprès des établissements d'enseignement supérieur, le reste du coût réel de la scolarité des étudiants pour les diplômes nationaux. La dépense moyenne de l'État pour la scolarité est de 10 440 euros par an et par étudiants, tous cycles confondus à l'université.

Alors que la réglementation prévoit que soit appliqué un indice de revalorisation des loyers, eu égard au contexte exceptionnel d'inflation, **les loyers sont gelés pour l'année universitaire 2023-2024 dans la totalité du parc des résidences Crous, pour la quatrième année consécutive (la huitième année au Crous de Nice). La hausse des charges a été plafonnée à 3,5 %, soit 1 à 2 €/mois et par logement**, bien loin de l'augmentation réelle. C'est d'autant plus exceptionnel que les tarifs pratiqués par les Crous sont déjà les plus bas dans le secteur du logement dédié aux étudiants.

### • **Des mesures déployées en faveur des boursiers**

En cette rentrée 2023-2024, **toutes les bourses sont revalorisées**. Le montant des bourses pour tous les échelons est augmenté de 37 € par mois (soit 370 € par an, lorsque la bourse est versée sur 10 mois). Cela correspond à une augmentation de 34 % pour le premier échelon et à une augmentation de plus de 6 % pour l'échelon le plus élevé, supérieure à l'inflation. À noter que les **étudiants en situation de handicap et les étudiants aidants** bénéficient à partir de cette rentrée 2023-2024 de **quatre points de charge supplémentaires** dans le calcul de leur bourse.

Les boursiers sur critères sociaux bénéficient également :

- de l'exonération des droits d'inscription universitaires ;
- de l'exonération de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) ;
- de la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant Crous ;
- du repas à 1 euro dans les restaurants universitaires des Crous ;

- d'aides personnalisées au logement (APL) plus importantes ;
- de l'aide au mérite pendant 3 ans avec la mention « très bien » au baccalauréat et sans redoublement.

**50499 étudiants de la région académique** (18611 étudiants de l'académie de Nice et 31888 étudiants de l'académie d'Aix-Marseille) **étaient boursiers en 2022-2023.**

**Le repas à 1 euro pour les boursiers et les étudiants précaires est maintenu pour toute l'année universitaire 2023-2024.** Le bénéfice de ce tarif peut représenter pour l'étudiant un gain de pouvoir d'achat mensuel d'une centaine d'euros par mois<sup>1</sup>.

Entre janvier 2020 et juin 2022, dans la région académique, 1635 466 repas à 1 euro ont été servis à des étudiants boursiers ou bénéficiaires de l'aide annuelle du Crous ou identifiés comme précaires par le Crous.

Parallèlement à ces mesures spécifiques, les étudiants bénéficient aussi de mesures destinées à protéger le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français, comme l'augmentation de de 1,6 % des APL en avril.

## Les autres aides mises en œuvre par les Crous

De nombreuses aides complémentaires aux bourses sur critères sociaux sont déployées par les Crous :

→ **Aides spécifiques** : elles peuvent prendre la forme d'une aide ponctuelle si l'étudiant rencontre momentanément des difficultés, ou celle d'une allocation annuelle en cas de difficultés pérennes.

→ **Aide au mérite** : les étudiants boursiers sur critères sociaux peuvent en bénéficier s'ils ont obtenu une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat, sans redoublement. Les bénéficiaires y ont droit pendant 3 années consécutives. Elle s'élève à 900 euros annuels.

→ **Aide à la mobilité master** : d'un montant de 1 000 euros, elle est accordée aux boursiers, titulaires du diplôme national de licence et primo-entrants en première année de formation conduisant au diplôme national de master, qui changent de région académique entre la troisième année de licence et la première année de master.

→ **Aide à la mobilité internationale** : d'un montant mensuel de 400 euros, elle est accordée sur une période comprise entre 2 et 9 mois aux boursiers qui souhaitent suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges ou effectuer un stage international.

→ **Aide à la mobilité Parcoursup** : une aide de 500 euros, cumulable avec d'autres aides, peut être accordée aux lycéens boursiers en 2022-2023 qui ont accepté sur Parcoursup une proposition d'admission dans une formation localisée hors de leur académie de résidence. L'aide peut aussi être accordée aux bacheliers bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée ayant accepté une proposition d'admission dans leur académie de résidence, si elle permet de faciliter la mobilité.

→ **Prêt étudiant garanti par l'État** : le prêt étudiant est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers, avec la possibilité de rembourser l'emprunt de manière différée. Il faut pour cela être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur français, être âgé de moins de 28 ans et être de nationalité française (ou posséder la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne). Le montant maximum de ce prêt est de 20 000 euros.

Depuis la rentrée 2022, pour un meilleur maillage des territoires, des permanences du service social du Crous de Nice-Toulon sont assurées à Menton, Grasse, Cannes et Sophia Antipolis, comme c'est le cas à Gap, Digne-les-bains, Arles, ou Salon-de-Provence pour le Crous d'Aix-Marseille Avignon.

### L'extension du Pass'Sport aux étudiants boursiers

Le Président de la République a annoncé dès cette rentrée **l'extension du Pass'Sport à l'ensemble des étudiants boursiers jusqu'à 28 ans.**

D'un **montant forfaitaire de 50 euros**, le Pass'Sport permet de financer tout ou partie de l'adhésion ou de la prise de licence dans une structure sportive éligible, y compris au sein des fédérations sportives universitaires membres de la FFSU. Cette mesure contribue à démocratiser les pratiques sportives, au profit du bien-être et de la santé physique et mentale des étudiants.

1. Pour bénéficier de cette tarification, l'étudiant boursier doit activer son compte Izly sur <https://mon-espace.izly.fr>. Les étudiants en situation de précarité peuvent déposer une demande simplifiée sur un site dédié : <https://epa.lescrous.fr>.

## b. La protection et l'épanouissement de chacun, une préoccupation de tous

### Protéger la santé de tous

Les universités assurent la protection médicale des étudiants en mettant à leur disposition des services de santé étudiante (SSE), qui offrent un accès à la prévention et aux soins. Les SSE s'adressent désormais non seulement aux étudiants de l'université concernée mais aussi aux autres établissements d'enseignement supérieur par voie de conventions.

Les services de santé peuvent être choisis comme médecin traitant par les étudiants. Leur accompagnement permet également une prise en charge plus ciblée sur les enjeux liés à la santé sexuelle, aux addictions, aux risques festifs ou encore à la nutrition.

Une **attention particulière** est également donnée à la **santé mentale**.

Dans l'académie de Nice, plusieurs dispositifs de soutien psychologique gratuits sont proposés aux étudiants<sup>2</sup> :

- consultations dans les Bureaux d'aide psychologique universitaires (Bapu) de Nice et de Toulon ;
- rendez-vous possibles avec une psychologue dans les résidences étudiantes ;
- ligne d'écoute téléphonique 24/24, 7j/7 au 0800 73 08 15 (courriel, chat en anglais et espagnol à venir) avec des psychologues de l'organisme ACCA.

Dans l'académie d'Aix-Marseille, le Crous a mis en place trois dispositifs :

- des consultations psychologiques gratuites dans toutes les villes universitaires de l'académie (Aix-en-Provence, Avignon, Marseille, Digne, Gap, Salon, Arles, La Ciotat et Aubagne), avec prise de rendez-vous en ligne ;
- des veilles organisées dans les cités universitaires ;
- des consultations du Bapu accueillies dans les locaux du Crous à Aix-en-Provence.

Le 3114, numéro national de prévention du suicide, complète les initiatives déjà déployées autour de la santé mentale et la prévention du suicide chez les étudiants.

L'État finance également des consultations psychologiques en libéral à travers le dispositif **Santé Psy Étudiant**, de même que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du **Pass Santé Jeunes**.

Pour **lutter contre la précarité menstruelle**, des distributeurs de protections périodiques sont mis à disposition dans les résidences étudiantes des Crous Nice-Toulon et Aix-Marseille Avignon ainsi que dans certains espaces de restauration. Des établissements d'enseignement supérieur ont également pu installer des distributeurs complémentaires grâce aux actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC).

Enfin, des **actions de sensibilisation des étudiants à l'importance pour la santé d'avoir une alimentation saine et équilibrée** sont déployées sur le territoire.

Ainsi, par exemple, le Crous Nice-Toulon organise chaque année avec ses partenaires des stands d'information sur la nutrition dans ses Restos U' et cafétérias universitaires dès le mois d'octobre et jusqu'en avril à Nice, Sophia Antipolis, Toulon et La Garde.

2. Les différentes propositions d'aide psychologique sont référencées sur le site internet du Crous à l'adresse suivante : [www.crous-nice.fr/aides-sociales/aide-psychologique/](http://www.crous-nice.fr/aides-sociales/aide-psychologique/)

## Lutter contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) et toutes les formes de discriminations

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est engagé avec les établissements, les associations et le milieu de la recherche dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (soutien des initiatives de terrain, publication de guides et d'outils, campagnes nationales de communication, organisation de colloques). La ministre a même annoncé le 9 octobre dernier que le budget dédié serait doublé, notamment pour toujours plus de formations et de sensibilisation.

Conformément à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, **tous les établissements ont mis en place un dispositif de signalement des violences et des discriminations.**

Dans l'académie de Nice, les étudiants peuvent signaler une situation de discrimination et/ou de violence sexiste ou sexuelle à la Cellule Violences Sexistes et Sexuelles d'Université Côte d'Azur (UCA) à [cvss@univ-cotedazur.fr](mailto:cvss@univ-cotedazur.fr) et, pour les étudiants logés dans les résidences étudiantes, à la cellule de veille du Crous Nice-Toulon en écrivant à [signalement-discrimination-vss@crous-nice.fr](mailto:signalement-discrimination-vss@crous-nice.fr).

Dans l'académie d'Aix-Marseille, les étudiants peuvent également signaler une situation de cette nature auprès du nouveau service Respect et Égalité d'Aix-Marseille Université : [respect-egalite@univ-amu.fr](mailto:respect-egalite@univ-amu.fr). Pour les usagers du Crous, une cellule de veille est également activée.



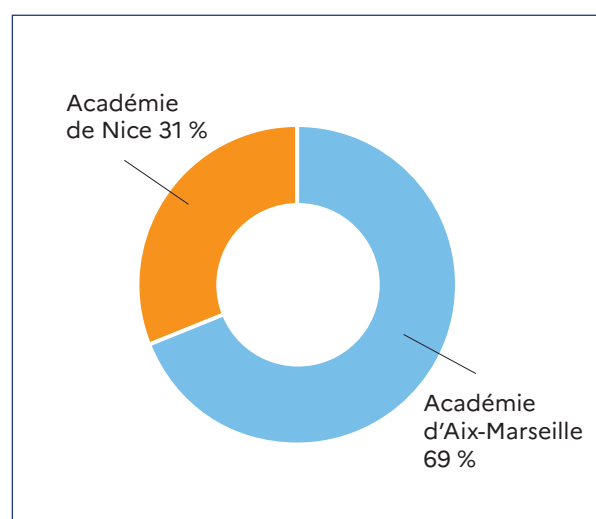
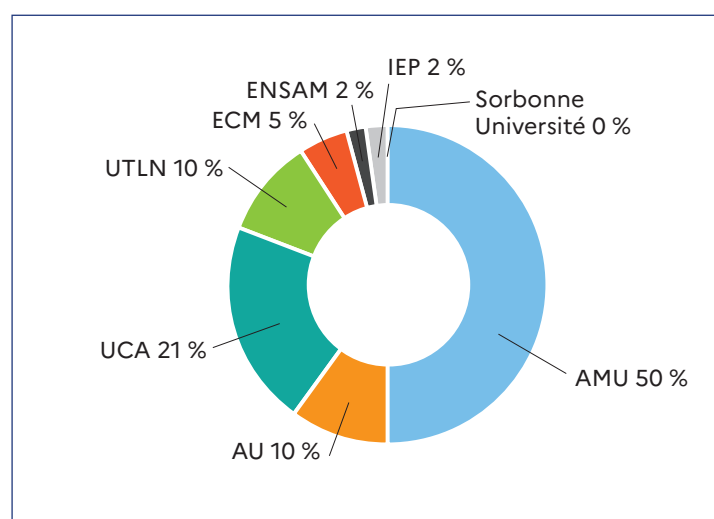
## c. L'amélioration de la vie dans les campus, un souci constant partagé

### Un volet « ESRI » conséquent dans le CPER 2021-2027

Dans le CPER 2021-2027, 22 projets Enseignement Supérieur et 6 projets Vie étudiante ont été priorisés, avec des propositions de participations financières de l'État respectant les principaux équilibres par territoires et opérateurs.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le budget s'établit à **82,37 M€** dont **10 M€** affectés à la vie étudiante (construction de logements).

Le nouveau CPER est à ce jour engagé à environ **20 %** de la ressource budgétaire.



Face aux défis environnementaux contemporains et à leurs conséquences, **l'ensemble des dispositifs de financement du développement et de la rénovation des campus** de la région académique **est désormais fortement structuré autour des objectifs liés à la transition environnementale.**

L'objectif global est de parvenir à une diminution de 60 % des consommations finales d'ici 2050 avec une progression de plus de 30 % de l'utilisation des énergies renouvelables sur les dix ans à venir.

### La CVEC, une contribution au bénéfice de la vie étudiante et des campus

La **contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)** finance des actions favorisant l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. Elle permet également de mener des actions de prévention et de santé et de financer des initiatives d'associations étudiantes. Si la CVEC est indexée par la loi sur l'inflation et a donc augmenté de 5 € cette rentrée universitaire, passant de 95 à **100 €**, c'est parce que cela permet de ne pas diminuer le budget réel consacré à ces actions. Rappelons qu'un **étudiant boursier ou réfugié est exonéré du paiement de la CVEC.**



Dans la région académique, la CVEC a permis de dynamiser et d'améliorer la vie étudiante et a contribué à instaurer un dialogue entre tous les acteurs concernés.

En 2021-2022, dans la région académique, près de 126 800 étudiants étaient assujettis à la CVEC (65 % dans l'académie d'Aix-Marseille et 35 % dans l'académie de Nice), ce qui a conduit à **reverser aux établissements d'enseignement supérieur éligibles environ 8 M€.**

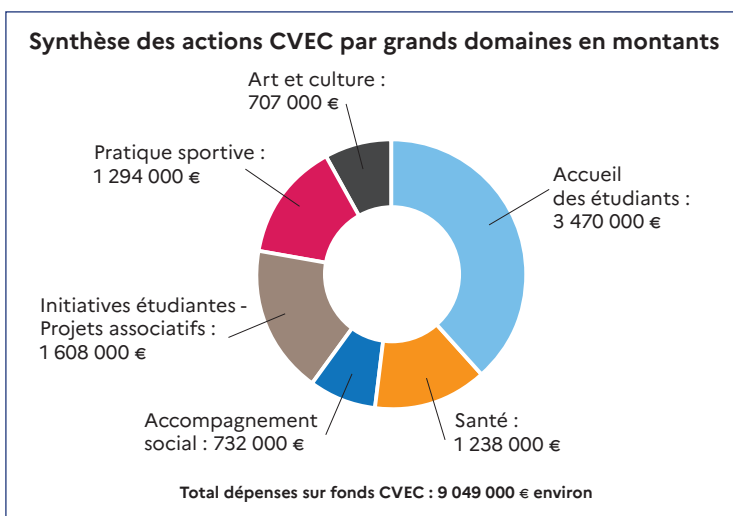
Les Crous ont quant à eux disposé d'une enveloppe de **680 000 € pour le Crous d'Aix- Marseille-Avignon et de 560 000 € pour celui de Nice-Toulon** ; leurs actions s'adressent à tous les étudiants de l'enseignement supérieur. Ils ont ainsi **soutenu plus de 100 projets ou actions** principalement dans les domaines de l'accueil des étudiants (13 %), de l'accompagnement social (38 %), de la santé (13 %) et du développement de la pratique sportive (28 %).

On observe deux tendances à la hausse :

- l'implication des étudiants et des associations étudiantes : on dénombre plus de 125 projets d'origine étudiante côté Nice-Toulon et 400 projets côté Aix-Marseille ;
- le nombre de partenaires dans le montage et l'exécution des projets : villes et établissements publics de coopération intercommunale, région, service de la prévention routière, planning familial, établissements culturels, professionnels de santé, auberges de jeunesse, associations et fédérations d'associations...

Les commissions CVEC des universités se réunissent au moins 3 fois par an, statuent sur la répartition de l'enveloppe des crédits, valident les bilans et les appels à projet. Le choix des actions financées par la CVEC et le suivi de leur mise en œuvre associent les acteurs de la vie étudiante, dont très largement les étudiants, les représentants étudiants et les associations étudiantes.

La CVEC a permis de financer de nombreuses actions en 2022 réparties dans les domaines suivants :

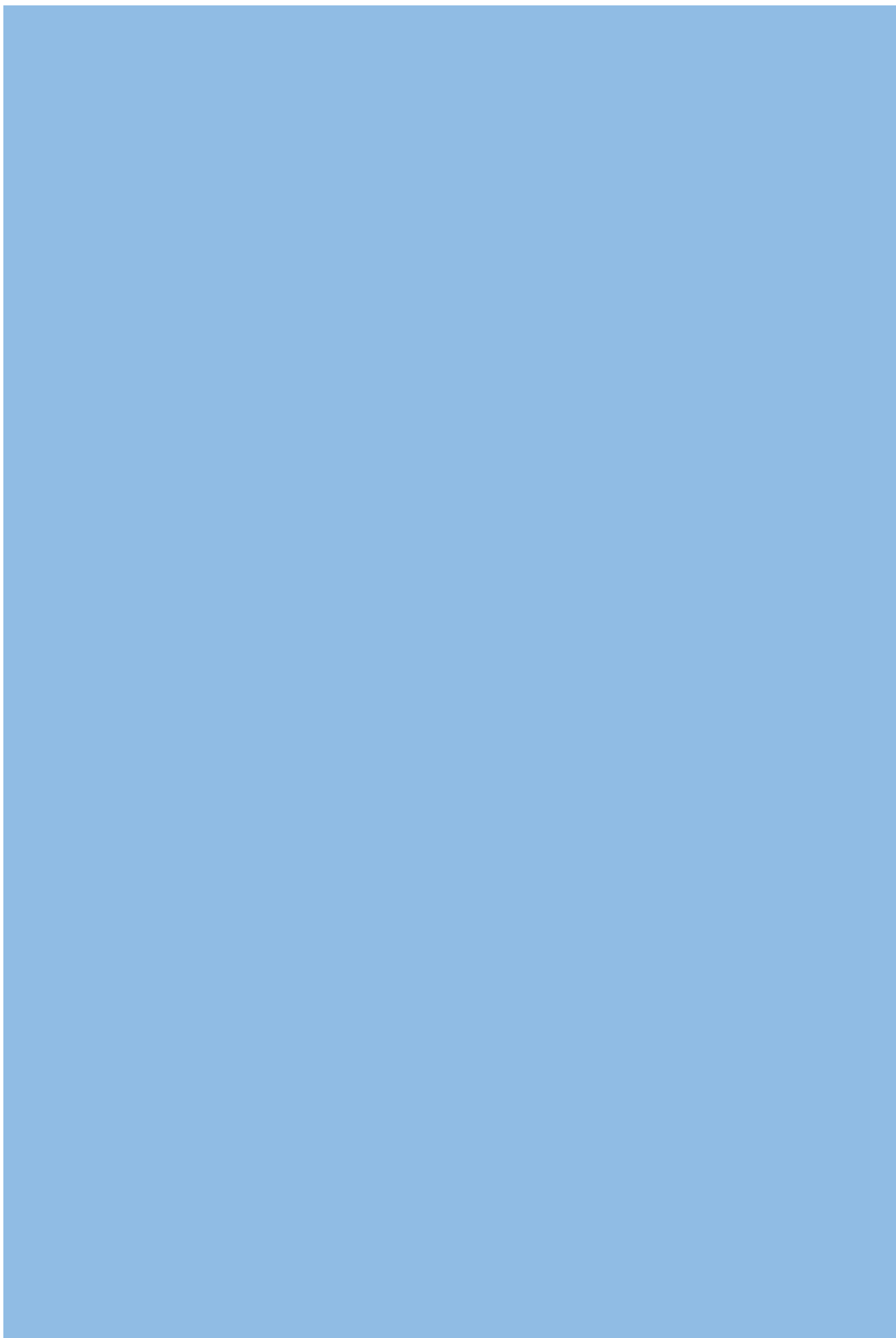


Concrètement, la CVEC a ainsi permis de soutenir de nombreux projets dans l'ensemble de la région académique comme : la distribution d'aides alimentaires aux étudiants, la création d'un restaurant solidaire, le soutien aux épiceries sociales et solidaires, le financement de consultations psychologiques à distance, la mise en place d'étudiants relais santé, des sessions de formation aux premiers secours en santé mentale, le financement de logements d'urgence, des actions d'accueil des étudiants internationaux, l'installation de parking et de bornes de réparation de vélos dans les résidences étudiantes ou d'équipements sportifs, la création de tiers-lieux, l'organisation d'évènements festifs, sportifs, culturels ou en lien avec la santé et la nutrition ou l'emploi étudiant... Une attention particulière est portée aux projets des étudiants inscrits dans un établissement non bénéficiaire d'un reversement CVEC.

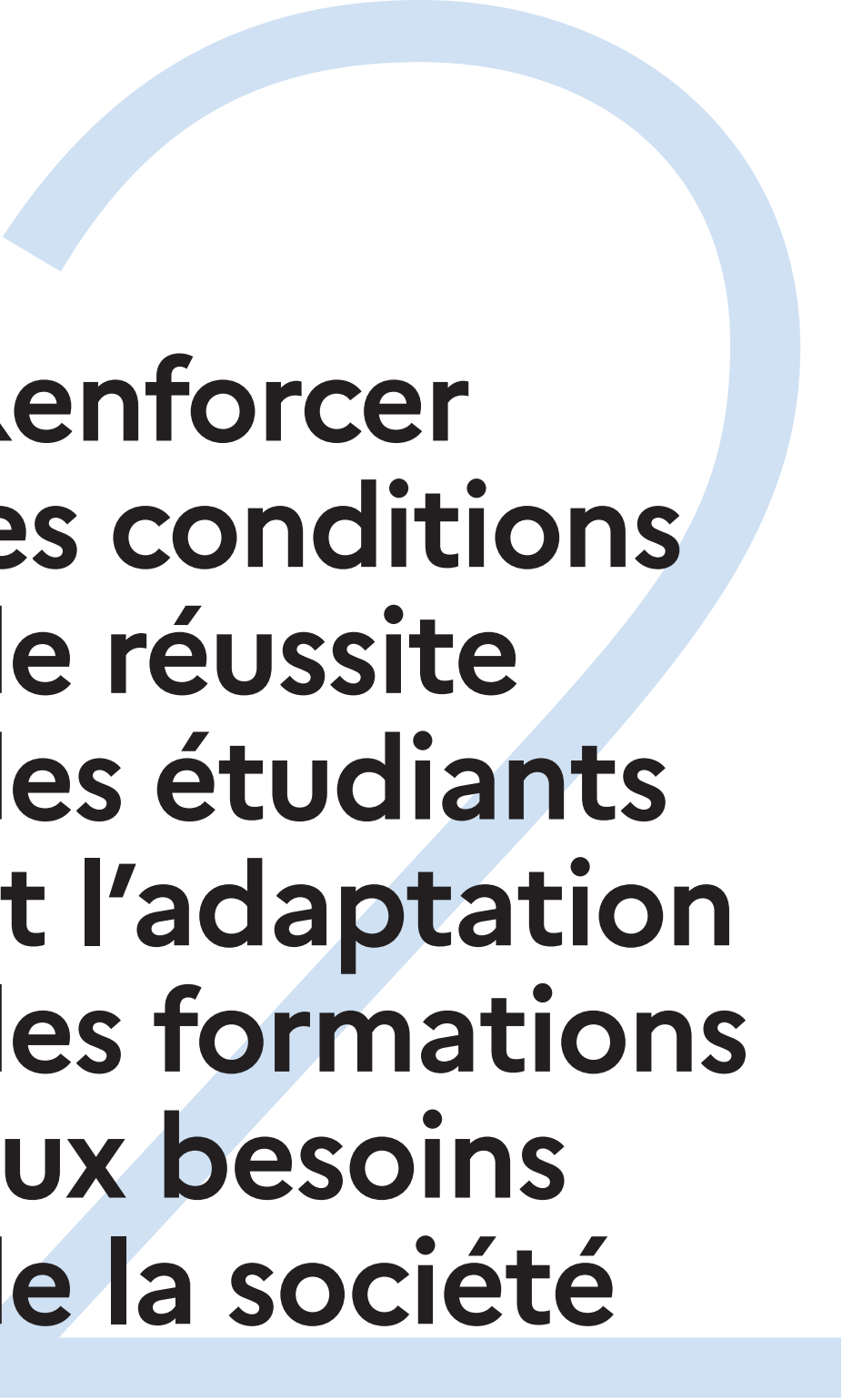
Retrouvez ces accompagnements et bien d'autres encore dans le **Guide de la rentrée étudiante 2023** :

→ [enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-rentree-etudiante-2023](https://enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-rentree-etudiante-2023)









**Renforcer  
les conditions  
de réussite  
des étudiants  
et l'adaptation  
des formations  
aux besoins  
de la société**

# a. Poursuivre l'amélioration de l'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur

## Encourager l'ambition scolaire et diversifier le public des formations supérieures avec les cordées de la réussite

L'École républicaine est une promesse constamment renouvelée : celle de ne laisser aucun jeune au bord du chemin et de permettre à chacun de déployer ses pleines potentialités, de libérer ses ambitions, de voir plus haut et plus loin, et de construire sa réussite.

Cela suppose d'offrir aux jeunes un **véritable accompagnement**, à la fois individuel et collectif, qui s'inscrit dans la perspective de la poursuite d'études supérieures et de l'insertion sociale et professionnelle.



Dispositif interministériel et partenarial initié en 2008, les cordées de la réussite répondent à cette exigence.

En 2023-2024, sont recensées dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur **89 cordées** avec un réseau composé de 53 formations d'enseignement supérieur « tête de cordées » et 242 établissements sources du secondaire (collèges et lycées), avec un prévisionnel de 10 000 élèves encordés et environ 2 000 étudiants tuteurs.

Ces cordées de la réussite visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel **levier pour lutter contre l'autocensure, ouvrir les possibles et susciter l'ambition scolaire des élèves** par un continuum d'accompagnement, de la classe de 4<sup>e</sup> au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Elles s'inscrivent dans le cadre des transformations induites par la réforme du lycée d'enseignement général et technologique, la revalorisation de la voie professionnelle ainsi que la Loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup.

Leur objectif est d'impulser, d'accompagner et de soutenir sur tout le territoire régional l'engagement des acteurs qui œuvrent pour favoriser la réussite et l'accès à l'enseignement supérieur des élèves de l'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville, des zones rurales et des lycéens de la voie professionnelle et technologique.

## Quelques données Parcoursup pour la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

**L'offre de formation s'est fortement enrichie** depuis 6 ans et la création de la plateforme Parcoursup : Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), instituts d'études politiques, formations par apprentissage... **Près de 69 000 places sont désormais proposées** aux candidats de la région académique.

Lors de la campagne 2023, 62 173 candidats ont confirmé au moins un vœu en phase principale, soit une diminution d'environ 2 000 candidats par rapport à 2022. Ces chiffres s'inscrivent dans la baisse observée depuis plus de 5 ans.

55 305 candidats ont reçu une ou plusieurs propositions d'admission, soit 89 %, et 43 729 candidats (79 %) ont accepté une proposition\*.

S'agissant des candidats issus de terminale, ils étaient au nombre de 43 963. 93 % ont reçu une proposition selon la répartition suivante : 97 % pour les candidats issus de bac généraux, 90 % pour les bacheliers technologiques et 81 % pour les bacheliers professionnels. Ils sont 83 % à avoir accepté une proposition.

Plus spécifiquement, **50 % des lycéens technologiques candidats en BUT ont reçu une proposition et 72 % des lycéens professionnels candidats en BTS.**

Dès les premiers résultats et jusqu'au terme de la procédure, les équipes de la DRAIO (Direction régionale académique de l'information et de l'orientation), en lien avec les établissements d'origine, propose un suivi fin et personnalisé à tout candidat sans solution en recherche d'une poursuite d'études, à travers notamment la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

\*La différence entre les candidats qui ont reçu une proposition et les candidats ayant accepté une proposition tient au fait que, comme chaque année, des candidats changent de projets et quittent la procédure pendant la phase d'admission. Cela s'explique par plusieurs raisons : inscription dans une formation hors Parcoursup, projet d'étude à l'étranger, service civique, insertion professionnelle.



En 2023, 642 candidats ont été accompagnés et ont reçu une proposition.

**La mobilité géographique des candidats est encouragée** par une aide à la mobilité de 500 euros pour les lycéens boursiers qui acceptent une formation située dans une autre académie. Elle s'est fortement accrue ces dernières années.

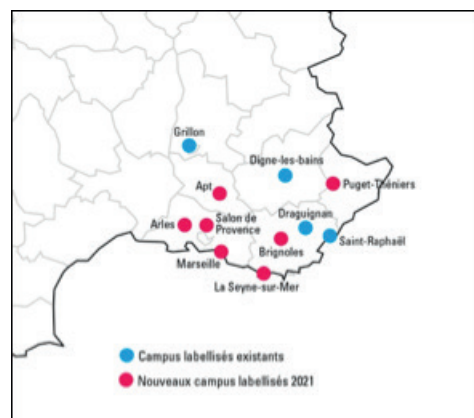
## Permettre aux bacheliers de poursuivre des études près de chez eux grâce aux campus connectés

La région académique a saisi très tôt l'intérêt de cet outil pour permettre aux acteurs locaux de construire une organisation territoriale de l'enseignement supérieur, afin de répondre au mieux aux attentes de tous les étudiants, y compris ceux qui, pour diverses raisons, ont difficilement accès à l'enseignement supérieur, et aux impératifs de développement des territoires.

On compte à ce jour **11 campus connectés labellisés**, auxquels s'ajoute un campus numérique à Gap (Hautes-Alpes) en dehors de la labellisation.

Ce succès traduit un engagement fort des collectivités territoriales, des quatre universités de la région et de l'École Centrale Méditerranée, partenaires de ces projets, en faveur de l'accès pour tous à l'enseignement supérieur.

La région académique souhaite maintenant **constituer un réseau des campus connectés du territoire** en organisant notamment, tous les ans, une réunion permettant de dresser un bilan de l'année écoulée et d'évoquer les perspectives d'avenir de ces structures, en particulier leur modèle économique, en associant à cette réunion les services compétents du ministère. La prochaine réunion aura lieu au cours de l'automne.



## b. Permettre l'accès en master à plus d'étudiants : la plateforme Mon Master

La nouvelle plateforme « Mon Master » est une **plateforme d'information et de candidature en 1<sup>ère</sup> année de diplôme national de master**. Elle met en relation les candidats et les formations. Fruit d'une concertation préalable avec l'ensemble des acteurs, elle a deux grands avantages :



→ **Simplifier les démarches de candidatures**, avec un guichet unique, un calendrier unique, un processus dématérialisé.

L'étudiant peut consulter l'intégralité de l'offre de formation en master et présente pour tous ses vœux un dossier de candidature unique suivant un calendrier commun à l'échelle nationale.

→ **Améliorer l'allocation des places**, en facilitant la gestion des désistements notamment.

En effet, jusqu'à présent, lorsqu'un étudiant était admis dans plusieurs masters, il était très fréquent qu'il oublie de se désister des formations dans lesquelles il ne se rendrait finalement pas. Au final, des formations (y compris dans des filières en tension) découvraient des chaises vides à la rentrée alors que des candidats pouvaient, quant à eux, être toujours en attente d'une place de master.

En créant une plateforme où les candidats consultent la réponse à leurs vœux, et acceptent définitivement la proposition de l'une d'elles, Mon Master permet un désistement automatique des autres propositions afin que ces places puissent être proposées à d'autres candidats.

Dans la région académique, 15 100 places en master sont ouvertes pour l'année universitaire 2023-2024 dont 2 100 places en droit et près de 400 places en psychologie.

Des données chiffrées plus détaillées seront disponibles à compter de la fin du mois d'octobre.

### Quelles évolutions pour la session 2024 ?

Dès l'annonce en janvier 2023 de l'ouverture de la plateforme, il a été annoncé qu'elle ferait l'objet d'un retour d'expérience à l'issue de sa première année de fonctionnement, afin d'améliorer son utilisation pour les sessions futures.

Ce travail d'analyse et de retour d'expérience est en cours. Il est d'ores et déjà prévu d'instaurer dès l'an prochain une phase complémentaire afin de fluidifier encore plus la deuxième phase d'attribution des places vacantes.

## c. Se doter d'une véritable stratégie « orientation-formation-insertion professionnelle »

### Grâce à des outils d'analyse performants...

... Tels qu'une **cartographie de l'ensemble des formations disponibles sur le territoire** de la région académique, en cours d'élaboration, ou le **développement d'indicateurs d'insertion** pertinents par le ministère.

En effet, le ministère a lancé le **projet Inser-sup** en mai 2022, dans la continuité du projet inserjeunes. La plateforme inser-sup vise à **mesurer l'insertion professionnelle des sortants de l'enseignement supérieur** (rémunération, adéquation des emplois aux formations suivies, temps de travail...). Elle permettra donc de fournir une **information transparente sur les débouchés professionnels des formations, de mettre en avant les filières porteuses et de contribuer au pilotage de l'offre de formation**. Toutes ces informations seront progressivement disponibles sur les plateformes inserjeunes (diplômes de formation infrabac) et inser-sup, mais également sur Parcoursup, Mon Master et les plateformes d'orientation.

Les taux d'insertion des diplômés de licence professionnelle et de master seront disponibles dès la fin 2023. Ils fourniront des indications précieuses pour les choix d'orientation des étudiants. Le taux d'insertion de toutes les licences générales seront produits pour le mois de juin 2024. A partir de fin 2024, les indicateurs concernant les écoles d'ingénieur et les écoles de commerce, les bachelors universitaires de technologie (BUT) et les doctorats seront progressivement calculés et affichés, permettant ainsi de couvrir tout le champ des diplômes de l'enseignement supérieur.

## Grâce à des expérimentations territoriales...

...Telle que la démarche engagée par la région académique dans le département des Alpes-de-Haute-Provence sur l'offre de formation de ce territoire.

**Une 1<sup>ère</sup> réunion s'est tenue en juin 2023** avec tous les acteurs de la formation, de la recherche, du monde économique ainsi que les collectivités territoriales et les services de l'État, afin de **dresser un état des lieux de ce qui existe et évoquer les projets à développer en lien avec les besoins économiques et sociaux du territoire.**

**Une 2<sup>e</sup> réunion opérationnelle est prévue au mois d'octobre 2023**, en vue de réfléchir aux formations propices à la réussite des élèves et au développement économique du territoire et de travailler à la réforme de la voie professionnelle, devenue une priorité nationale.

Elle permettra notamment d'aborder les points suivants :

- Le rôle du campus connecté (élargissement de son champ d'intervention à de nouvelles activités, réflexion sur la pérennisation de cette structure au-delà de la période de labellisation) ;
- Le projet de campus des métiers et des qualifications (CMQ) « Santé et accompagnement » (ancien CMQ Silver économie) qui pourrait se développer, en collaboration avec de multiples partenaires et dont le lieu totem pourrait être implanté à Digne ;
- La question du travail partenarial et de la mutualisation de l'offre de BTS ;
- Le renforcement des passerelles entre formation et monde économique ;
- La question de la voie professionnelle dans tous ses aspects : enseignement scolaire et supérieur.

Cette réflexion portera également sur la formation continue et l'apprentissage.

Il y aura aussi un important travail à mener avec tous les acteurs du territoire pour renforcer l'attractivité de ces filières auprès des jeunes et de leurs familles.

Une autre **réunion est prévue sur le thème spécifique de la santé** en raison du déficit important dans le département de professionnels intervenant dans le domaine médical et paramédical.

Cette réunion permettra de :

- Travailler sur l'offre de formation dans ces filières (médecins, dentistes, infirmiers en pratique avancée, aides-soignants...) et sur l'attractivité de ces métiers ;
- Réfléchir aux moyens de favoriser l'implantation des étudiants et des professionnels de ces secteurs dans les lieux isolés (option santé dès le lycée, formations à distance, stages, mobilisation des dispositifs d'incitation existants et peu utilisés).

## En s'appuyant sur les campus des métiers et des qualifications

Depuis 2014, près d'une centaine de campus des métiers et des qualifications (CMQ) ont été labellisés en France, dont 9 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces derniers sont positionnés en appui des 8 opérations d'intérêt régional (OIR), filières d'excellence de la Région PACA dans lesquelles le territoire dispose d'avantages compétitifs en termes d'innovation, de croissance et d'emploi. Ils permettent de former des jeunes du CAP au bac + 5, et associent les acteurs de la recherche et de l'innovation.

Actuellement, **4 campus sont opérationnels. Tous ont le label « excellence » et ont été lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA France 2030) :**

→ **Le CMQe « industrie du futur sud »**, a été créé en 2013 autour de la filière aéronautique et du projet d'avenir Henri-Fabre. Le campus a intégré au fur et à mesure de nouvelles filières industrielles stratégiques pour la région (électronique, microélectronique et nucléaire).

Son projet I-NOVMICRO #2 a été lauréat en vague 3 de l'AMI CMA (pour 15 M€ de subvention France 2030). Il regroupe de nombreux partenaires : STMicroelectronics, les lycées de la région académique, Aix-Marseille Université, Ensam, ISEN, École des Mines de Saint-Étienne, Centrale Méditerranée, Pôle de compétitivité SCS, Pôle formation UIMM Sud, Industries Méditerranée, GIP FCIP Aix-Marseille. Il a pour objet le développement de la filière microélectronique et électronique en région ;

→ **Le CMQe Économie de la mer** : créé en 2017, il est l'opérateur État-Région qui fait le lien entre la formation et les entreprises de l'économie maritime régionale, qui pèsent plus de 120 000 emplois. Porté par l'université de Toulon, il a été lauréat en 2020 du projet 4MED dans le cadre du PIA « territoires d'innovation pédagogique ». Membre de l'Alliance européenne pour l'apprentissage, il est engagé aux côtés de la Commission Européenne dans le cadre de son dispositif Pact for Skills. Il porte également le projet de réseau méditerranéen des formations aux métiers de la mer, dans le cadre du dialogue 5+5 du sommet des deux rives de la Méditerranée.

Son projet FAMEX 2030 (Façade Méditerranéenne Exemple en 2030) a été lauréat dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> vague de l'AMI CMA (5 M€ de subvention). Ce projet regroupe trois régions académiques autour de quatre axes afin de répondre aux enjeux de demain : la pêche et l'aquaculture pour une alimentation durable, les mobilités marines décarbonées et les ports propres, l'attractivité et la durabilité des métiers de la mer, l'aide décisionnelle au pilotage des politiques publiques ;

→ **Le CMQe « tourisme international hôtellerie »** : porté par le lycée Augier de Nice, il a développé beaucoup de projets basés sur le secteur hôtelier, notamment sur le territoire niçois. Il porte le réseau thématique national (RTN) des CMQ du tourisme.

Son projet Alimed2025 a été lauréat dans le cadre de la 3<sup>e</sup> vague de l'AMI CMA (3 millions d'euros). Il vise le verdissement des métiers de la filière Hôtellerie-Restauration et agricole ;

→ **Le CMQe « industries culturelles et créatives »** : créé en 2017 et porté par Université Côte d'Azur depuis 2020, il regroupe le rectorat de région académique, la région PACA, les quatre universités de la région ainsi que des collectivités territoriales, des entreprises locales et leurs opérateurs de compétences.

Il est lauréat de la 3<sup>e</sup> vague de l'AMI CMA pour son projet « Fédération des Industries Culturelles et Créatives pour un Territoire de l'Innovation et de l'Orientation - FICCTION » (montant total de 13,7 millions d'euros).

Son but est d'assurer un maillage inédit du territoire régional, en profitant de sa maturité et de ses lieux emblématiques : la Villa Créative à Avignon, le campus Méliès à Cannes, les plateformes de formation, de création et de diffusion du réseau CISAM+ (Aix, Arles, Aubagne, Marseille, Toulon). Ce projet regroupe le rectorat de région académique, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les quatre universités de la région, la DRAC, ainsi que les collectivités territoriales et des entreprises locales.



## d. Accompagner les évolutions grâce au programme France 2030



Le Plan d'investissement « France 2030 » a été annoncé par le Président de la République en octobre 2021. Il vise à **investir 54 milliards d'euros sur cinq ans** pour accélérer la transformation des secteurs clés de l'économie française par l'innovation et à positionner la France en leader du monde de demain. Les objectifs majeurs de France 2030 sont de répondre aux grands défis de notre temps, qu'ils soient écologiques, démographiques, économiques, technologiques, industriels ou sociaux.

Avec France 2030, l'État accélère son effort pour **soutenir le développement des filières d'avenir** et répondre à leurs besoins, en particulier sur **les métiers aujourd'hui en tension et sur ceux qui, demain, seront clefs pour notre économie**. L'appel à manifestation d'intérêts « **Compétences et métiers d'avenir** » (AMI-CMA) permet d'investir 2 milliards d'euros pour soutenir la création de nouvelles filières, du CAP au doctorat, ainsi que l'attractivité des métiers, et pour donner envie aux jeunes de rejoindre les carrières dans l'industrie verte, l'énergie, le numérique ou l'alimentation durable par exemple.

En région académique, l'AMI-CMA a permis de financer quatre projets portés par les quatre CMQ opérationnels (cf. *supra*) mais également le projet « Efelia » d'Université Côte d'Azur, qui vise à accélérer et massifier l'offre de formation en Intelligence Artificielle, ou le projet Futur-e-sport d'Aix-Marseille Université, qui porte sur la réalisation d'un diagnostic sur le futur de la formation dans le domaine du e-sport

Les établissements de la région académique sont également lauréats d'autres appels à projets de France 2030, comme « la Grande Fabrique de l'image », piloté par le ministère de la culture, appel à projets dans le cadre duquel Aix-Marseille Université a été lauréate pour son projet concernant la formation tournage.

## e. Renforcer le dialogue avec les universités

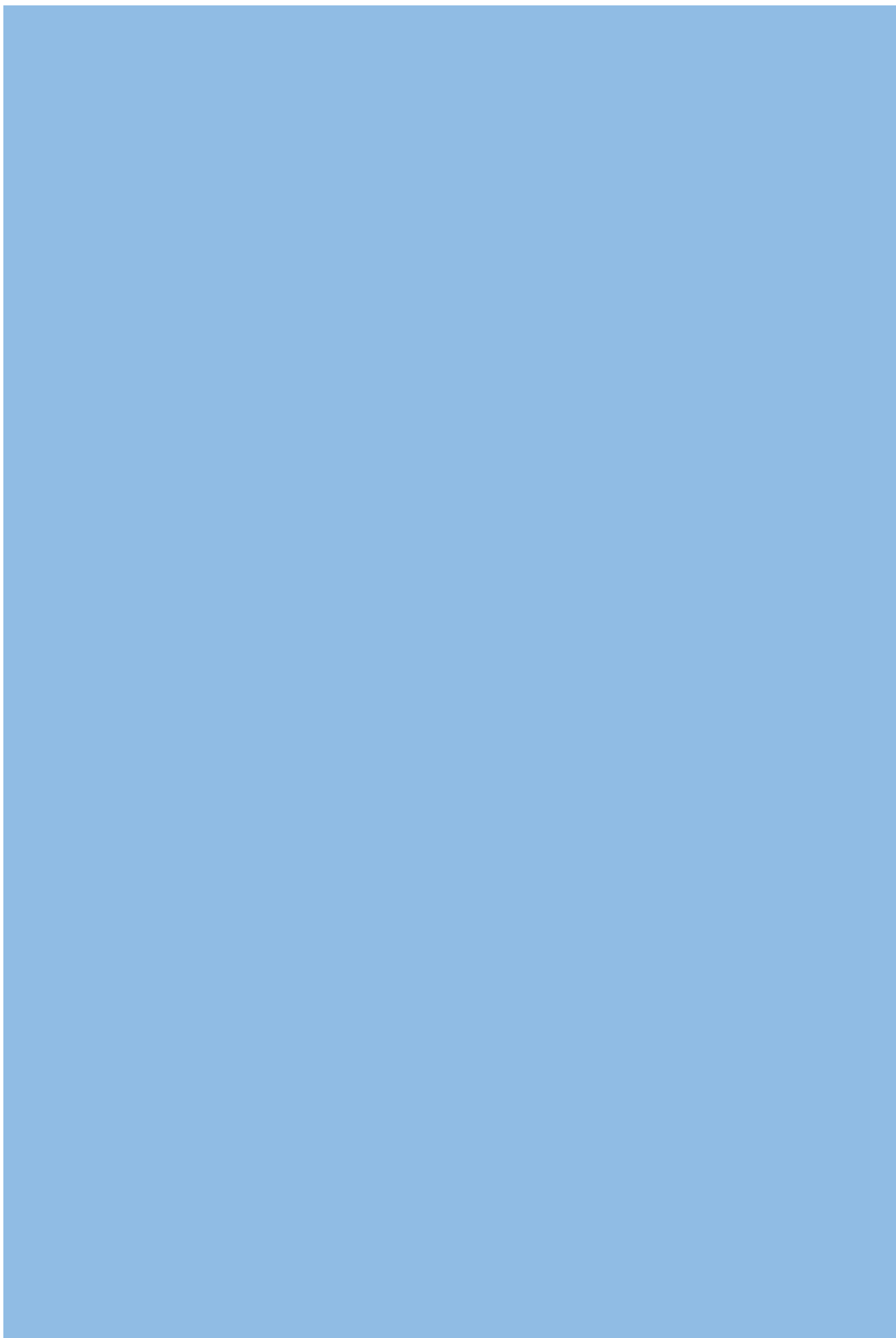
Les **contrats d'objectifs de moyens et de performance (COMP)** vont progressivement prendre le relai du dialogue stratégique de gestion qui existait jusqu'alors entre le ministère et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Pour la première fois, à partir d'un budget pluriannuel, ils vont introduire **un suivi de la performance des établissements** sur la poursuite d'objectifs stratégiques partagés par le ministère et l'établissement. Ils apporteront, sous contrôle de performance, **un complément de financement fléché sur des priorités stratégiques partagées** et renforceront ainsi l'autonomie et la responsabilisation des établissements.

Ces objectifs prioritaires de politiques publiques concernent :

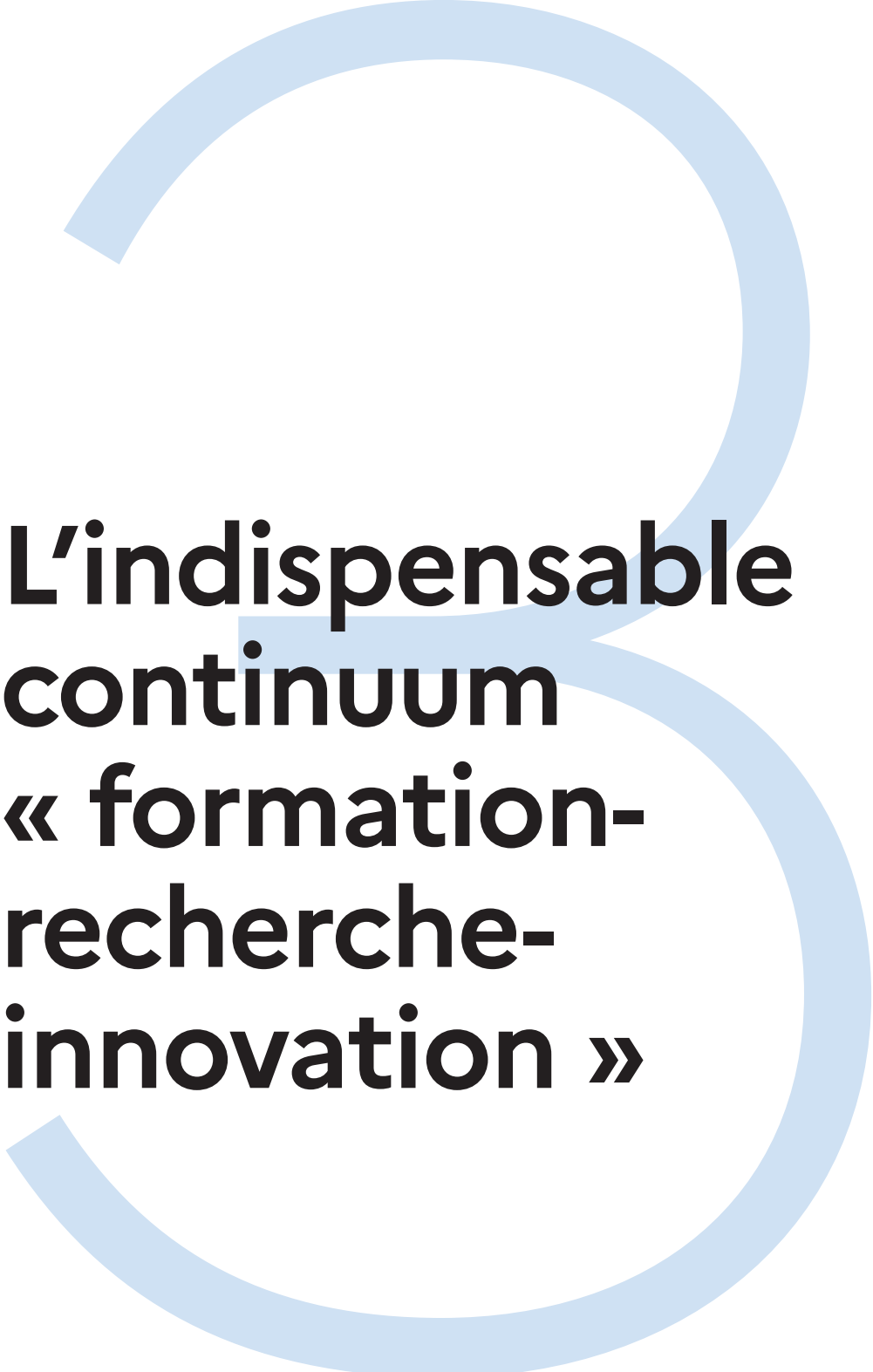
- la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de formations préparant les étudiants à exercer des métiers d'avenir, en tension ou en évolution ;
- le bien-être et la réussite des étudiants : santé, diversité, inclusion, accompagnement à la réussite ;
- le développement de la recherche et de l'innovation au meilleur niveau européen et international ;
- la mobilisation de l'enseignement supérieur et de la recherche en faveur de la transition écologique et le développement soutenable dans l'ensemble de ses dimensions ;
- l'optimisation de la gestion et du pilotage de l'établissement.

En complément, un objectif propre à la stratégie particulière de chaque établissement est également inclus.

Le **déploiement** de ces contrats, d'une durée de trois ans, se réalise **de façon progressive**, en trois vagues. **Aix-Marseille Université** a été le premier établissement de la région académique à expérimenter ce contrat en 2023. Il permettra notamment le financement du programme de transformation et de modernisation d'AMU (évolution de l'administration, programme de digitalisation, formation, etc.). L'université de Toulon et l'école Centrale méditerranée appartiennent à la 2<sup>e</sup> vague de déploiement (automne 2023) tandis que l'Université d'Avignon, l'Université Côte d'Azur et l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence expérimenteront le COMP en 3<sup>e</sup> vague (printemps 2024).







**L'indispensable  
continuum  
« formation-  
recherche-  
innovation »**

La force des universités françaises repose sur l'articulation permanente entre formation et recherche. Les chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs sont au cœur des laboratoires de recherche et les étudiants doivent très tôt comprendre les principes de la recherche et de ses méthodes d'exploration du savoir.

## a. Une recherche dynamique

En 2022, la **production scientifique régionale s'est maintenue à un haut niveau de qualité**. Elle a connu une très légère diminution en 2022 (17 400 publications référencées contre 17 600 en 2021) mais avec pour les deux dernières années une augmentation de 5 % par rapport à 2019. (Source *Web of science core collection*).

On constate également une **progression constante du nombre de contrats ANR** coordonnés par un chercheur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : 182 en 2021 contre 145 en 2020 (+ 25 %). (source ANR). À noter que les équipes de la région participent à 433 consortiums financés par l'agence nationale de la recherche (ANR).

### Si on ne devait retenir qu'une seule publication d'un travail remarquable au titre de l'année 2022...

Des chercheurs de l'Institut de Biosciences et biotechnologies d'Aix-Marseille (UMR AMU CEA CNRS) ont mis à jour le mécanisme expliquant pourquoi la capture du CO<sub>2</sub> est bien plus efficace chez les microalgues que chez d'autres végétaux. Des réseaux de production et de distribution de l'énergie photosynthétique au sein de la cellule algale impliqués dans la concentration du CO<sub>2</sub>, précédant sa fixation métabolique, ont été mis à jour. Cette découverte, qui permet de comprendre les bases fondamentales de la capture efficace du CO<sub>2</sub>, s'inscrit dans la recherche du développement d'une nouvelle forme d'énergie produite par les microalgues.

Ces travaux ont été publiés en 2022 dans la prestigieuse revue *Nature*. « Alternative photosynthesis pathways drive the algal CO<sub>2</sub>-concentrating mechanism », *Nature* (2022) doi.org/10.1038/s41586-022-04662-9

## b. Un accompagnement financier fort de l'État

### Le financement des équipements de recherche par le contrat de plan État-Région (CPER)

Le CPER repose sur 12 priorités partagées entre l'État et la Région pour accompagner l'évolution en profondeur d'un modèle régional de développement économique, social, territorial et environnemental, pour la période 2021-2027. Il se fonde aussi sur le nécessaire et pressant effort conjoint de relance et de soutien au tissu économique et social, sur la période charnière 2021-2023.

**La priorité III de ce contrat concerne l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.** En effet, avec aujourd'hui plus de 50 000 emplois et 190 000 étudiants qui seront les chercheurs, les professionnels hautement qualifiés et les créateurs d'entreprises innovantes de demain, **ce secteur représente un atout majeur pour le territoire régional.**

Cette priorité, dotée d'un budget de 193,34 M€ réparti à parité entre État et Région, entend contribuer à relever plusieurs défis d'importance :

- contribuer à la réussite des étudiants sur l'ensemble du territoire régional ;
- conforter le niveau d'excellence de la recherche à l'échelle nationale et internationale ;
- soutenir l'innovation, levier de compétitivité de l'économie régionale.

	Volet Enseignement supérieur et vie étudiante	Volet Recherche et innovation	TOTAL
État	83 670 000 €	13 000 000 €	96 670 000 €
Région	58 000 000 €	38 670 000 €	96 670 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>141 670 000 €</b>	<b>51 670 000 €</b>	<b>193 340 000 €</b>

## France 2030 : de belles réussites pour la région académique

### • Un IHU dédié à la santé respiratoire à Nice

Dans le cadre de l'appel à projets pour la création d'au plus six nouveaux instituts hospitalo-universitaire (IHU), trois projets avaient été déposés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Un projet a été retenu** par l'Agence nationale de la recherche, celui porté par l'Université Côte d'Azur, le centre hospitalier universitaire de Nice, l'Inria et l'Inserm. Sur le montant total de 300 M€ alloué à cet AAP, 20 M€ ont été attribués au dossier niçois baptisé **RespirERA** et sélectionné en février 2023. Cet IHU deviendra un **nouveau pôle d'excellence axé sur les relations entre la santé respiratoire, l'environnement et le vieillissement**. Il vise à améliorer la lutte contre les pathologies respiratoires, compte tenu de la dégradation générale de l'environnement qui s'accélère, notamment le réchauffement climatique, la pollution atmosphérique et les allergènes. Il sera dédié à plusieurs maladies : la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), les fibroses, la mucoviscidose et les cancers pulmonaires.

### • Création du « Marseille Immunology Biocluster »

Le « **Marseille Immunology Biocluster** » (MIB) réunit Aix-Marseille Université, l'INSERM, le CNRS, l'AP-HM, l'Institut Paoli-Calmettes, l'hôpital de Brest, la SATT Sud-Est, le pôle de compétitivité Eurobiomed, des sociétés de biotechnologie et des sociétés de recherche contractuelles (CRO), deux sociétés pharmaceutiques mondiales et toutes les autorités locales. **Il a vocation à catalyser le développement d'un écosystème innovant de dimension mondiale dans le domaine de l'immunologie**, en rassemblant les acteurs de pointe afin d'accélérer le développement de candidats-médicaments contre le cancer, les maladies auto-immunes et les maladies infectieuses, depuis la conception et l'optimisation du candidat-médicament jusqu'à la clinique, permettant de répondre à des besoins médicaux non couverts. Il a été lauréat en 2023 de l'AMI « bioclusters » pour un montant de 97 M€.

### • Création de pôles universitaires d'innovation (PUI)

En s'appuyant sur la **mission d'innovation des établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche**, les PUI doivent permettre le réflexe de l'innovation derrière chaque découverte scientifique pour **générer davantage de projets innovants issus de la recherche publique, au profit de la société et de l'économie**.

Les PUI consacrent le rôle primordial d'un accompagnement de proximité pour renforcer le flux d'innovation, et s'appuient sur l'ensemble des initiatives, compétences, outils et acteurs de l'innovation existants à l'échelle locale pour en renforcer l'articulation. Ils accélèrent le transfert et la création de start-up et renforcent les interactions avec les entreprises.

Les deux candidatures de la région ont été lauréates en juin 2023 :

- **le PUI Provence** porté par Aix-Marseille Université, qui intègre l'université d'Avignon, le CNRS, l'Inserm, l'IRD, l'INRAE, Centrale Méditerranée, la SATT Sud-Est et les incubateurs *Impulse* et *Belle de Mai*, pour un financement de 6 M€ ;
- **le PUI Med'Innov** porté par Université Côte d'Azur et l'Università di Corsica Pasquale Paoli, qui intègre l'université de Toulon, l'Inria, le CNRS, l'INRAE, l'IRD, l'Observatoire de la Côte d'Azur, la SATT Sud-Est, les incubateurs *Provence Côte d'Azur* et *Inizia*, pour un financement de 7,5 M€.

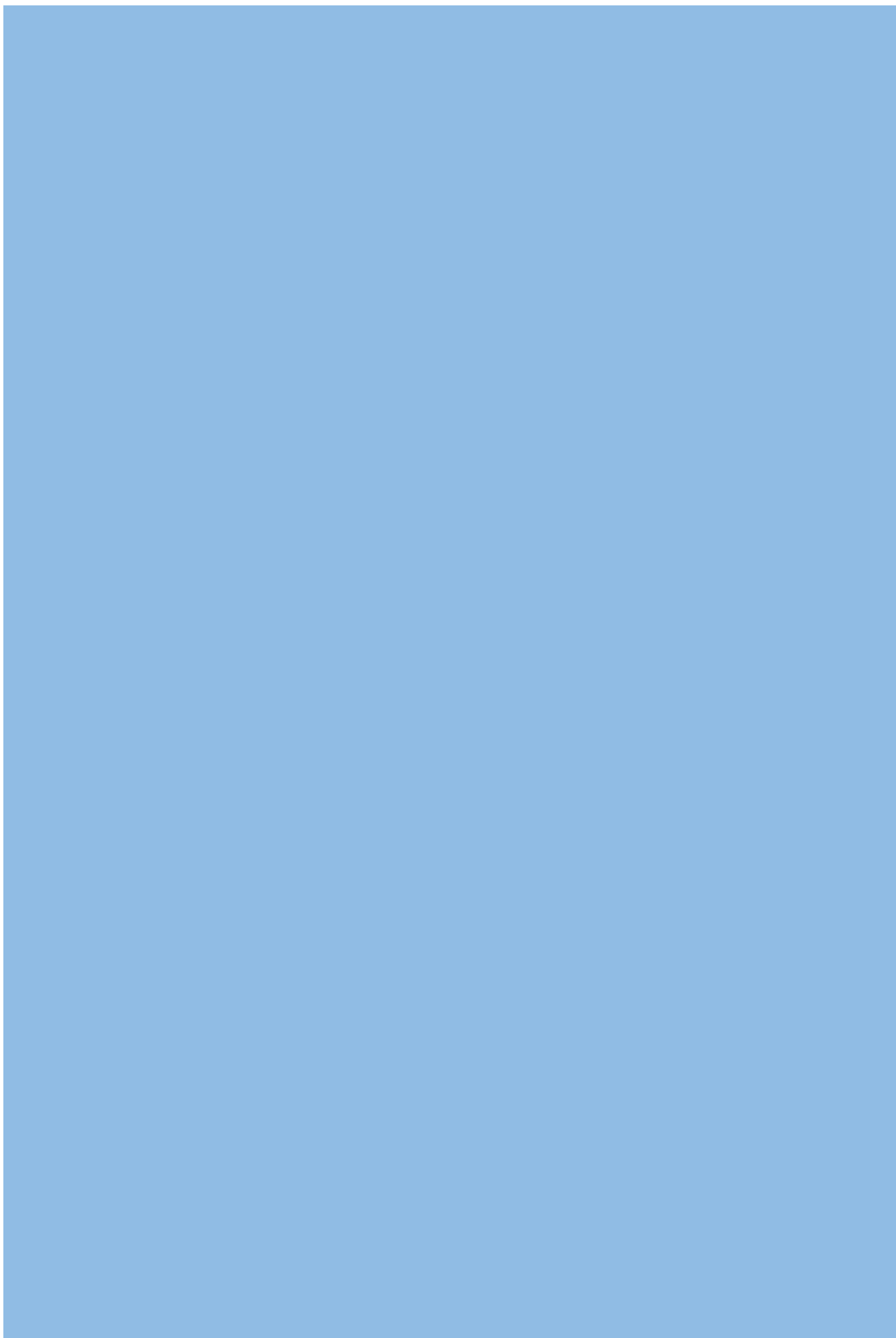
Ces pôles seront les partenaires privilégiés des pôles de compétitivité régionaux.

### • Concours d'innovation « i-Lab »

Depuis 1999, le concours d'innovation i-Lab, a permis la **création de 2 224 entreprises**. **Véritable tremplin pour les entrepreneurs de la deep tech**, il assure avec succès son rôle de **détection de projets de création d'entreprises innovantes**. Il constitue le premier dispositif d'amorçage en France, avec un **montant d'aide distribué** par projet qui peut s'élever à **600 000 euros**. Un grand nombre de projets primés sont issus de la recherche académique française et sont généralement accompagnés par un incubateur public.

**Neuf projets de la région ont été retenus**, dont un grand prix pour le projet « Pearcode », sur les 80 projets retenus au niveau national : six projets dans les Alpes-Maritimes, un projet dans les Bouches-du-Rhône, un projet dans le Var et un projet dans le Vaucluse. La région a ainsi réalisé sa meilleure performance depuis la création du concours.

Le grand prix issu de notre région : Le projet « Pearcode » est une « spin-off » du CNRS qui utilise l'écriture de l'information dans de l'ADN de synthèse pour révolutionner le monde des data centers en leur offrant une solution de décarbonation de leur industrie. Ce savoir-faire permet également de stocker de l'information dans tout type de produits liquides ou solides. Les produits manufacturés deviennent vecteurs de leur propre information. Tout fluide, hydrocarbure, parfum, cosmétique, est transformé en « disque dur fluide ». Les produits développés s'appuient sur plusieurs domaines de recherche dont la chimie, la biologie, les nanotechnologies et la microfluidique. La lutte contre la contrefaçon, la traçabilité, la transparence, l'information des chaînes industrielles et des consommateurs vont y trouver un outil très puissant.





**Une dynamique  
internationale :  
les universités  
européennes  
de la région**

Les universités européennes, **financées par l'Union européenne et soutenues en France par France 2030, permettent de constituer des alliances d'établissements d'enseignement supérieur européens** qui offrent de nouvelles opportunités d'apprentissage, de recherche et d'innovation à l'ensemble de leurs communautés. Deux des universités régionales (Université Côte d'Azur et Aix-Marseille Université) sont intégrées dans ces alliances.

Le projet **CIVIS - Université civique européenne, coordonné par Aix-Marseille Université (AMU)** et impliquant l'université Kapodistrian d'Athènes (Grèce), l'université libre de Bruxelles (Belgique), l'université de Bucarest (Roumanie), l'université autonome de Madrid (Espagne), l'université de Rome La Sapienza (Italie), l'université de Stockholm (Suède) et l'université Eberhard Karls de Tübingen (Allemagne), permet de créer un nouvel espace dans lequel la mobilité des étudiants et des personnels est aussi facile qu'au sein de leur établissement d'origine. La vocation de cette alliance est de produire de la connaissance et une compréhension des enjeux de développement, migratoires, environnementaux et climatiques sur l'axe Europe - Méditerranée - Afrique.

Face aux grands défis de notre siècle et à l'évolution rapide de nos sociétés et de nos marchés du travail, l'enseignement supérieur se doit de s'adapter et de proposer des solutions à la société dans son ensemble: CIVIS est née de ce constat et a développé en conséquence une approche par enjeu autour de 5 thèmes : la santé ; les villes, les territoires et les mobilités ; le climat, l'environnement et l'énergie ; les transformations numériques et technologiques ; la société, les cultures et le patrimoine.

L'université européenne CIVIS fait partie des toutes premières initiatives de création des universités européennes sélectionnées et financées par la Commission Européenne sous le programme Erasmus+ en 2019. Elle a été reconduite en 2023.

Grâce au projet RIS4CIVIS, la dimension « recherche et innovation » de l'alliance CIVIS s'affirme et vient enrichir depuis 2022 le volet formation. La mise en place d'actions structurantes développant le réseautage entre les chercheurs, favorisant une meilleure connaissance du potentiel de recherche et d'innovation des partenaires et soutenant le dépôt de projets communs (notamment dans le cadre d'Horizon Europe) œuvre au renforcement de l'intégration des équipes de recherche au niveau de l'alliance.

Le projet **Ulysseus** se définit comme étant une université européenne ouverte sur le monde, centrée sur la personne et entreprenante pour la citoyenneté du futur. L'alliance, lauréate du programme Erasmus+ lors de la deuxième vague d'appel de 2020 « European Universities Initiatives », comptait cinq universités européennes aux côtés d'**Université Côte d'Azur** : le Management Center Innsbruck (Allemagne), The Entrepreneurial School (Autriche), l'université de Séville (Espagne), l'université des sciences appliquées Haaga-Helia (Finlande), l'université de Gênes (Italie) et l'Université technique de Kosice (Slovaquie). L'université de Münster (Allemagne) et l'université du Monténégro ont rejoint l'alliance pour l'appel Erasmus+ 2023.

Ulysseus a pour mission de créer un écosystème d'innovation capable de relever les défis en recherche et développement dans des domaines identifiés comme des enjeux majeurs pour le développement local et régional. Ces domaines choisis s'inscrivent dans la stratégie du Green Deal européen et dans les objectifs de développement durable des Nations Unies : vieillissement en bonne santé et bien-être ; énergie, transport et mobilité ; tourisme et héritage culturel ; digitalisation ; intelligence artificielle ; technologie alimentaire et gestion du recyclage.

Ulysseus veille à favoriser la science ouverte et la science participative. Des actions seront menées en direction de la science participative, notamment par la création de Living labs, conçus comme des lieux de découverte, d'expérience mais aussi d'apprentissage pour les citoyens, visant à enrichir la culture et la pratique scientifiques.





# RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Contacts presse

### **Marie Gaidoukoff**

Responsable du pôle communication  
et relations presse

Tél. : 06 89 10 02 55

[marie.gaidoukoff@region-academique-paca.fr](mailto:marie.gaidoukoff@region-academique-paca.fr)

### **Lilia Benlabidi**

Chargée des relations presse

Tél. : 06 28 91 36 37

[lilia.benlabidi@ac-aix-marseille.fr](mailto:lilia.benlabidi@ac-aix-marseille.fr)

